

Programme di Coopération Italie - France Maritime 2014 - 2020

Présentation de l'Axe 2, Lot 1

Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Luisa Puccioni, Assistance technique

Beaulieu-sur-Mer, 29 Mai 2018

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Caractéristiques générales du Lot

Axe 2: Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

Objectif spécifique: 1 - Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies.

Priorité d'Investissement: 5A. En soutenant des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Allocation financière: € 11.260.254,12 (€ 9.571.216,00: allocation FEDER - € 1.689.038,12)

Types de projets admis:

- ✓ Projets stratégiques intégrés thématiques
- ✓ Projets simples

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Typologie d'exemples d'action

- B) Investissements pour le développement/renforcement des systèmes conjoints d'alerte précoce et de monitoring des risques (y compris les stratégies et les plans d'action conjoints pour l'adaptation)**
- Bc) Création d'un système conjoint de suivi et coordination des alertes "incendies", comprenant l'échange d'expériences de protection civile et les actions conjointes d'information et de sensibilisation sur le risque incendies

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Typologie d'exemples d'action

- C) Investissements consacrés aux petites infrastructures aptes à favoriser, par le biais d'approches respectueuses de l'environnement, la prévention des risques**
- Cb) Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures, à faible impact environnemental, aussi de typologie commune pour réduire les risques "incendies" (systèmes de «terres-armées», points de collecte de l'eau, pare-feux etc.), expérimentations d'ingénierie écologique.

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Types de projets et caractéristiques des interventions

Action Bc) → Projet stratégique intégré thématique

- Développement/renforcement de systèmes conjoints d'alerte précoce et de surveillance des risques
- Gestion organique des interventions de lutte contre le risque incendie
- Optimisation de dispositifs et méthodologies de prévision et de lutte contre le risque d'incendie, ainsi que les interventions d'urgence

Partenariat: Ample et composé d'organismes pertinents et compétents dans le domaine de la prévention et lutte au risque incendies.

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Action Bc) → Projet stratégique intégré thématique (suite)

Exemples d'interventions qui peuvent être financées

- 1) Activités de **coordination transfrontalière**, y compris à travers la définition de protocoles d'entente et/ou de GECT spécifiques (systèmes conjoints de détection satellite, salles opérationnelles permanentes et partagées intervention avec des véhicules aériens, exc.)
- 2) réalisation d'«**instruments**» **transfrontaliers** de coordination, communication, sensibilisation, information et formation, mais aussi de **capitalisation** des réalisations dans la lutte contre les feux de forêt
- 3) Stratégie participative à l'échelle transfrontalière (Observatoires de citoyens , Web TV)
- 4) élaboration conjointe de **Lignes directrices** et de **Manuels techniques opérationnels**, pour la réalisation et gestion de petites infrastructures

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Action Bc) → Projet stratégique intégré thématique (suite)

Approche intégrée

- ✓ La proposition de projet stratégique devra être **reliée à une ou plusieurs propositions de projet simple**.
- ✓ Important de faire ressortir la **corrélation** entre les activités ayant une nature stratégique et celles prévues dans le cadre des projets simples
- ✓ Le projet stratégique devra prévoir une significative activité de **coordination** à l'égard des projets simples
- ✓ Le **Comité de Pilotage** du projet stratégique devra prévoir la participation des Chefs de file des projets simples reliés

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Types de projets et caractéristiques des interventions

Action Cb) → Projets simples

- Investissements pour les **petites infrastructures pour la prévention des risques** à travers des approches respectueuses de l'environnement

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Action Cb) → Projets simples (suite)

Exemples d'interventions qui peuvent être financées

- a) installation et/ou augmentation du nombre d'**équipements fixes pour la surveillance des feux de forêt** et d'appareils de communication (captures à infrarouges, cameras, etc.)
- b) réalisation, adaptation et/ou amélioration d'**infrastructures de protection et de lutte active contre les feux de forêt** (sentiers forestiers, bandes de terrain et allés pare-feu, etc.)
- c) mise au point de technologies innovantes et/ou renforcement de celles déjà disponibles pour la **prévention et/ou la gestion des secours** ainsi que pour l'**évaluation de la dangerosité** de feux de forêt (drones équipés, méthodologies de TIC innovantes, etc.)

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Action Cb) → Projets simples (suite)

Approche intégrée

- ✓ Les propositions de projets simples devront être **reliées à la proposition de projet stratégique**
- ✓ Important de faire ressortir la **corrélation avec le projet stratégique et entre projets simples**
- ✓ Participation du Chef de file de chaque projet simple au **Comité de Pilotage** du projet stratégique
- ✓ Projets simples et projet stratégique: **Autonomie de mise en œuvre des activités du plan de travail** respectif, en respectant les modalités conjointes
- ✓ Mise en œuvre conjointe des activités de communication, sensibilisation, information, formation

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Bénéficiaires : qui peut participer ?

- Organismes publics (qui équivalent aux organismes publics)
- Organismes publics équivalents (qui équivalent aux organismes de droit public)
- Administrations
- Centres de recherche publics et privés
- Universités

N.B. Les grandes entreprises ne peuvent pas participer à ce Lot.

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Indicateurs de résultat et de output/ réalisation du Programme

Indicateur de résultat

- Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies)

Indicateurs de réalisation de output/ réalisation

- Nombre de plans d'action conjoints réalisés
- Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêts

Axe 2 Lot 1 - Projets finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies

Dimension financière & Durée des projets

Dimension financière

- **Projets stratégiques:** jusqu'à un maximum de 6.000.000,00 € (FEDER)
- **Projets simples:** jusqu'à un maximum de 2.000.000,00 € (FEDER)

N.B. le budget total du projet doit prévoir une part de cofinancement

Durée des projets

Maximum 36 mois